



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
12 juillet 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale**Cinquante-sixième session**

Point 21 e) et 53 de la liste préliminaire**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par
l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance
économique spéciale : assistance au peuple palestinien**

Question de Palestine

Conseil économique et social**Session de fond de 2001**

2-27 juillet 2001

Point 9 de l'ordre du jour provisoire***

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Lettre datée du 19 juin 2001, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le Séminaire relatif à l'assistance au peuple palestinien, qui a été organisé les 20 et 21 février 2001 à l'Office des Nations Unies à Vienne par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en application des résolutions 55/52 et 55/53 de l'Assemblée générale en date du 1er décembre 2000.

Ce séminaire avait pour objet de faire le point sur l'état de l'économie palestinienne et d'examiner les mesures que les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile ont prises pour atténuer les effets de la situation d'urgence humanitaire actuelle. Il avait également pour objet de mobiliser un appui accru à la réalisation des droits économiques légitimes du peuple palestinien et de contribuer ainsi aux efforts de consolidation de la paix qui sont déployés à l'échelle de la région.

Le Séminaire a rassemblé des représentants de gouvernements – notamment de pays donateurs –, d'organisations intergouvernementales et d'entités du système des Nations Unies, de la Palestine et d'organisations non gouvernementales actives sur le terrain, ainsi que des experts. Il a été utile et a incité la communauté internationale à intensifier l'assistance humanitaire qu'elle apporte au peuple palestinien afin de répondre à ses besoins urgents. Les participants ont exhorté les donateurs à verser

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/56/50.

*** E/2001/100.

sans délai à l'Autorité palestinienne les fonds dont elle a besoin pour remédier à sa grave crise financière. Ils ont également demandé à la puissance occupante de s'acquitter des obligations qui sont les siennes en vertu du droit international et de mettre sans délai un terme à ses mesures de châtement collectif, qui ont causé de graves pertes en vies humaines et gravement endommagé des biens, moyens de subsistance et infrastructures palestiniens.

Veillez trouver ci-joint, pour information, le rapport du Séminaire (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ce rapport comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre des points 21 e) et 53 de la liste préliminaire, et du Conseil économique et social, au titre du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

Le Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple palestinien
(Signé) Ibra Deguène **Ka**

Annexe

Rapport du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, organisé à l'Office des Nations Unies à Vienne les 20 et 21 février 2001

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-40	4
A. Organisation du Séminaire	1	4
B. Participation	2-12	4
C. Ordre du jour	13-14	6
D. Ouverture du Séminaire	15-40	6
II. Résumé des tables rondes	41-81	12
Table ronde I. La crise de 2000-2001 : incidence des politiques israéliennes sur l'économie palestinienne	41-46	12
Table ronde II. Le rôle du système des Nations Unies : bilans de situation et efforts déployés pour atténuer les difficultés du peuple palestinien	47-58	14
Table ronde III. Assistance fournie au peuple palestinien par les États arabes et islamiques et les organisations intergouvernementales	59-64	19
Table ronde IV. Efforts déployés par les donateurs internationaux et les autres secteurs de la communauté internationale pour atténuer les difficultés économiques du peuple palestinien	65-81	22
III. Séance de clôture	82-86	29
Annexe		
Déclaration de la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien		31

I. Introduction

A. Organisation du Séminaire

1. Le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien a été organisé par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre de son mandat, qui est de promouvoir une assistance et un appui internationaux au peuple palestinien.

B. Participation

2. Le Séminaire a rassemblé des représentants de 73 gouvernements, de la Palestine, de 4 organisations intergouvernementales et de 9 organismes des Nations Unies, ainsi que des représentants de 25 organisations non gouvernementales (ONG). Treize intervenants ont fait des exposés dans le cadre de quatre tables rondes.

3. Les participants au Séminaire ont été informés que quatre représentants palestiniens et un certain nombre de représentants d'ONG opérant dans le territoire palestinien occupé n'avaient pu se rendre à Vienne en raison du bouclage général du territoire par Israël. Il s'agissait de Maher Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne; de Hassan Abu Libdeh, Président du Bureau central de statistique de l'Autorité palestinienne; de Mohammad Shtayyeh, Directeur général du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction; et de Ghania Malhis, Directeur de l'Institut palestinien de recherche en politique économique. La délégation du Comité a vivement déploré que les participants soient ainsi privés de l'expérience de première main de ces représentants de haut rang et de leur évaluation de la situation économique en cette période de crise aiguë et elle a publié une déclaration dénonçant les agissements illégaux de la puissance occupante (voir annexe). L'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU (Vienne), Faisal Aweidah, a représenté la Palestine dans le cadre du Séminaire, et l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU (New York), Nasser Al-Kidwa, a prononcé le discours liminaire. Maher Masri, Mohammad Shtayyeh et Ghania Malhis ont soumis au Séminaire des documents qui ont été distribués aux participants, qui étaient également saisis d'un rapport établi récemment par le Bureau central de statistique de l'Autorité palestinienne.

4. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation composée de M. Ibra Deguène Ka (Sénégal), Président; Bruno Rodríguez Parrilla (Cuba), Vice-Président; Walter Balzan (Malte), Rapporteur; André Erdős (Hongrie); et Nasser Al-Kidwa (Palestine).

5. Des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organismes et institutions du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales avaient été invités à participer au Séminaire et un certain nombre d'experts avaient été invités à faire des exposés.

6. Les gouvernements ci-après étaient représentés : Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France,

Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

7. La délégation de Palestine a pris part aux travaux du Séminaire.

8. Les organismes, institutions et autres entités des Nations Unies ci-après ont participé au Séminaire : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés; Bureau de la coordination des affaires humanitaires; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA); Organisation mondiale de la santé (OMS); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); et Fonds monétaire international (FMI).

9. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées au Séminaire : Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, Union européenne, Ligue des États arabes et Organisation de la Conférence islamique (OIC).

10. La délégation de l'Ordre souverain de Malte a également pris part aux travaux du Séminaire.

11. Les organisations non gouvernementales qui ont participé au Séminaire en qualité d'observateurs étaient les suivantes : Centre Al Mezan pour les droits de l'homme; All-Africa Students Union; Comité de lutte contre la discrimination à l'égard des Arabes américains; Syndicat des avocats arabes; Organisation arabe des droits de l'homme; Comité catholique contre la faim et pour le développement; Commission des églises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des églises; Council for the Advancement of Arab-British Understanding; Amicale Danemark-Palestine; Comité de coordination européen des ONG s'occupant de la question de Palestine; Association belgo-palestinienne; Fédération pour la paix et la conciliation; Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, du Centre Gush Shalom de recherche pour le développement international; Organisation internationale pour le progrès; Forum sur les questions relatives au Moyen-Orient; Fondation pour le Proche-Orient; Association norvégienne d'ONG oeuvrant en faveur de la Palestine; Comité des ONG espagnoles s'occupant de la question de Palestine; et Alliance des unions chrétiennes féminines de Jérusalem.

12. Les experts ci-après ont fait des exposés : Wahid Abdelwahab, administrateur en chef de projets à la Banque islamique de développement, Jeddah; Abdelaziz Aboughosh, Sous-Secrétaire général de l'OIC, Jeddah; Ziad Asali, responsable opérationnel en chef du Comité de lutte contre la discrimination à l'égard des Arabes américains; Nader Atta, spécialiste de la gestion des programmes, Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, Jérusalem; Aline Batarseh, responsable de la communication de World Vision, Jérusalem; Matthias Burchard, conseiller économique auprès du Représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient, Bruxelles; Salam K. Fayyad, représentant résident

hors classe du FMI en Cisjordanie et à Gaza; Gil Feiler, Directeur général d'Info-Prod Research (Moyen-Orient), Ramat Gan; Franz-Joseph Homann-Herimberg, conseiller spécial auprès du Coordonnateur des secours d'urgence, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Office des Nations Unies à Genève; Said Kamal, Sous-Secrétaire général de la Ligue arabe chargé des affaires de la Palestine, Le Caire; Roby Nathanson, Président de l'Institut israélien de recherche économique et sociale, Tel-Aviv; Francis Okelo, Adjoint au Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, Gaza; et D. S. Wijewardane, Directeur des services juridiques de l'UNRWA, Gaza.

C. Ordre du jour

13. Le Séminaire avait pour objet de faire le point de la situation de l'économie palestinienne et d'examiner les mesures prises par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile en vue d'atténuer les effets de la situation d'urgence humanitaire actuelle. Il avait aussi pour objet de mobiliser un appui accru à la réalisation des droits économiques légitimes du peuple palestinien et de contribuer ainsi aux efforts de consolidation de la paix qui sont déployés à l'échelle de la région.

14. À la séance d'ouverture et lors des quatre tables rondes, les participants ont examiné en détail les questions suivantes :

- a) La crise de 2000-2001 : l'impact des mesures israéliennes sur l'économie palestinienne;
- b) Le rôle du système des Nations Unies : évaluation et atténuation des difficultés actuelles;
- c) Assistance apportée au peuple palestinien par les États et les organisations intergouvernementales arabes et islamiques;
- d) Efforts déployés par les donateurs internationaux et d'autres éléments de la communauté internationale pour atténuer les difficultés économiques que connaît le peuple palestinien.

D. Ouverture du Séminaire

15. À la séance d'ouverture, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a fait une déclaration au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général du Ministère autrichien des affaires étrangères, Albert Rohan, a fait une déclaration au nom du Ministre autrichien des affaires étrangères, Benita Ferrero-Waldner. Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Ibra Deguène Ka, et l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU (Vienne), Faisal Aweidah, ont également fait des déclarations.

16. Dans la déclaration faite en son nom, le Secrétaire général disait sa préoccupation devant l'escalade constante de la violence en Israël et dans le territoire palestinien occupé et demandait à toutes les parties concernées de faire preuve du maximum de retenue pour éviter qu'elle ne se poursuive. Bien que les négociateurs israéliens et palestiniens aient progressé pour ce qui était de questions aussi importantes

que celles des réfugiés, de Jérusalem, des frontières et de la sécurité, les soulèvements dramatiques des derniers mois et les tragiques pertes en vies humaines qu'ils avaient entraînées rappelaient combien il était urgent de trouver une solution globale, juste et durable à la question de Palestine.

17. Le Secrétaire général a félicité la communauté internationale d'apporter, depuis des années, une importante assistance économique au peuple palestinien, dont les conditions de vie s'étaient un peu améliorées. Cependant, les annonces de contributions et les remboursements étaient devenus moins fréquents, ce qui était inquiétant. Les événements survenus depuis septembre 2000 avaient mis à mal l'économie palestinienne et annulé les éléments de reprise et le progrès enregistrés auparavant. Les bouclages des frontières et internes répétés avaient dramatiquement détérioré les conditions de vie des Palestiniens, dont l'économie était largement tributaire de celle d'Israël. Les bouclages des frontières et autres interdictions avaient privé l'Autorité palestinienne des ressources financières nécessaires et continué à aggraver la crise économique et sociale qui frappait le territoire occupé. Préoccupé par le risque que l'Autorité palestinienne ne soit plus en mesure de continuer à exercer ses fonctions, le Secrétaire général s'était entretenu de la question avec le Premier Ministre élu Ariel Sharon, ainsi qu'avec d'autres responsables internationaux, notamment le Secrétaire d'État américain, Colin Powell, et le Président de la Commission européenne, Romano Prodi. Il avait par ailleurs donné pour instruction à son Représentant personnel auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Terje Rød-Larsen, d'entamer sans délai de larges consultations en vue d'éviter une telle éventualité, qui serait déstabilisatrice.

18. Le Secrétaire général a déploré le fait que les besoins urgents actuels d'assistance humanitaire et de secours au peuple palestinien aient fait passer au second plan ses besoins de développement à moyen et à long terme. Soulignant que l'ONU jouait un rôle de premier plan dans l'atténuation des difficultés du peuple palestinien, il a demandé à la communauté internationale d'appuyer des organismes tels que l'UNRWA, le PNUD et de nombreux autres organismes afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités dans la région, en les réorientant si les circonstances l'exigeaient. L'aide des donateurs était devenue particulièrement cruciale. La communauté internationale devait redoubler d'efforts pour aider le peuple palestinien jusqu'à ce que la question de Palestine soit réglée de manière globale, juste et durable. Le système des Nations Unies continuerait à épauler les parties dans leurs efforts pour rétablir la paix et la stabilité dans la région.

19. Le Secrétaire général a déploré que certaines personnalités palestiniennes invitées, dont des responsables de haut rang de l'Autorité palestinienne, n'aient pu venir à Vienne à cause des bouclages et de l'interdiction de voyage. Leur absence illustrait une fois de plus l'urgente nécessité de normaliser la situation.

20. Le Secrétaire général du Ministère autrichien des affaires étrangères a déclaré qu'au cours de l'été dernier, la communauté internationale avait espéré aboutir à un accord sur le statut des Palestiniens mais que cet espoir s'était évanoui. La priorité désormais était que la violence cesse, que les négociations reprennent et que les accords de Charm-el-Cheik soient appliqués. Le Secrétaire général du Ministère autrichien des affaires étrangères déplorait la provocation qui avait eu lieu à Al-Haram Al-Sharif, les violences qui s'étaient ensuivies dans les territoires occupés par Israël et le recours excessif à la force contre les Palestiniens. Il fallait faire le maximum

d'efforts pour atténuer la pression qui s'exerçait sur la population civile. Les partenaires de l'Autriche au sein de l'Union européenne prenaient des mesures urgentes à cet effet, ce qui était dans l'intérêt d'Israël.

21. Le Secrétaire général du Ministère autrichien des affaires étrangères a dit que les éléments de base d'un règlement pacifique, tels qu'ils étaient énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et les accords de Madrid et d'Oslo, n'avaient pas changé. Soulignant le rôle fondamental que l'ONU jouait dans le processus de paix, il a rendu un vibrant hommage à l'UNRWA, qui avait apporté une aide humanitaire au peuple palestinien dans des conditions difficiles et lui avait fourni les éléments de base de son développement. L'informatisation des cadastres était utile dans la perspective du règlement de la question des réfugiés prévu dans la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1948. L'ONU avait un rôle crucial à jouer pour trouver une solution durable. Le Secrétaire général de l'ONU s'était engagé personnellement et la communauté internationale s'était félicitée du rôle décisif qu'il avait joué à Charm-el-Cheik.

22. Le Secrétaire général du Ministère autrichien des affaires étrangères a poursuivi en disant que l'Autriche avait réorienté son aide au peuple palestinien en mettant l'accent sur la coopération au service du développement. Ses projets d'assistance avaient abouti à des résultats substantiels (construction de logements à faible coût, fourniture de soins de santé primaires aux Palestiniens pauvres de la vieille ville de Jérusalem, constitution d'une banque de données environnementales destinée à permettre aux Palestiniens de planifier au mieux l'utilisation de leurs ressources foncières et de leurs ressources en eau, construction d'une usine de dessalement de l'eau dans la bande de Gaza et fourniture d'une aide médicale aux victimes des violences actuelles) et l'un de ses grands objectifs était de promouvoir la coopération entre les institutions autrichiennes et les institutions palestiniennes.

23. Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a souligné que les Palestiniens résidant dans le territoire palestinien occupé traversaient une crise grave. La longue période d'adversité et de violence qu'ils vivaient s'était révélée désastreuse pour leurs conditions de vie et pour l'économie palestinienne dans son ensemble. Les emplois et marchés israéliens étaient devenus inaccessibles, les touristes avaient fui, les cultures vivrières avaient été rasées, les champs étaient devenus inaccessibles et des colons armés et des soldats israéliens attaquaient en toute impunité des Palestiniens désarmés. Ne pouvant plus travailler pour assurer leur développement et leur prospérité à long terme, les Palestiniens étaient contraints de lutter pour survivre. Leurs infrastructures avaient été délibérément détruites et des projets de développement avaient dû être abandonnés ou gelés pour une période indéfinie. Le Président du Comité s'est déclaré particulièrement préoccupé en ce qui concernait le projet Bethléem 2000, lancé par l'Autorité palestinienne en 1997, qui visait à restaurer de nombreux sites religieux et historiques et à reconstruire des infrastructures. La violence qui s'était déchaînée récemment avait anéanti bon nombre des résultats obtenus, endommagé les infrastructures de la ville qui venaient d'être réparées et, surtout, fait fuir les pèlerins.

24. Le Comité avait pour mission essentielle de promouvoir un règlement pacifique de la question de Palestine. Les vicissitudes du processus de paix, cependant, n'encourageaient guère à l'optimisme. Actuellement, la première des priorités devait être de pourvoir aux besoins immédiats des Palestiniens. La communauté internationale les avait aidés à survivre à cette période critique afin qu'ils puissent ensuite re-

prendre le chemin du redressement et du développement économiques. Les problèmes humanitaires, économiques et sociaux immédiats devaient être réglés en priorité. La communauté internationale devait prendre davantage conscience des difficultés croissantes auxquelles se heurtait l'économie palestinienne et des conditions de vie précaires de milliers de Palestiniens. Seules l'amélioration des conditions de vie dans le territoire palestinien, l'instauration de liens de coopération et de partenariats commerciaux dans toute la région et la promotion du développement régional pouvaient garantir une paix qui profite à tous, Arabes et Israéliens, dans la région.

25. Le Président du Comité a poursuivi en déclarant que l'Autorité palestinienne se voyait toujours refuser la possibilité de contrôler des ressources aussi cruciales que les ressources foncières et les ressources en eau et l'accès direct aux marchés extérieurs. Une large part de son budget provenait des impôts et des droits de douane qu'Israël collectait pour elle et cette dépendance économique était devenue encore plus manifeste lorsque ses relations avec Israël s'étaient à nouveau dégradées. Ces derniers mois, l'Autorité palestinienne avait eu de plus en plus de mal à administrer ses services éducatifs et sanitaires et autres services de base, à maintenir l'ordre public, à développer l'économie et à mettre en place des institutions. Heureusement, dans tous ces domaines, elle pouvait compter sur l'aide de la communauté internationale des donateurs.

26. Le représentant de la Palestine, qui a pris la parole au nom du Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, a déploré que la délégation palestinienne du territoire palestinien occupé ait été empêchée de participer au Séminaire. Il a rappelé que l'ONU avait envoyé sur place une commission chargée d'enquêter sur la violence, qui était constituée par l'occupation du territoire palestinien depuis 50 ans. Actuellement, l'ampleur prise par cette violence dépassait l'imagination. Ce n'était pas seulement de la violence, c'était aussi du terrorisme d'État. Le représentant de la Palestine a rappelé aux participants que le Premier Ministre israélien avait félicité l'armée israélienne d'avoir assassiné un responsable palestinien.

27. Le représentant de la Palestine s'est dit reconnaissant de l'assistance apportée par les pays donateurs mais a ajouté que tout ce qu'ils avaient fait avait été détruit au cours des six derniers mois et qu'Israël avait anéanti les résultats des efforts internationaux destinés à favoriser le développement de l'économie palestinienne. Il a exigé que le Conseil de sécurité prenne véritablement la situation en main, comme il l'avait fait en Bosnie-Herzégovine et dans d'autres pays. Le peuple palestinien ne souffrait pas seulement de ses conditions de vie : il luttait pour sa survie. Illustrant ses propos, le représentant de la Palestine a dit qu'au cours de la nuit précédente, personne n'avait dormi dans le territoire palestinien occupé parce que toutes les villes palestiniennes avaient été bombardées.

28. Le représentant de la Palestine a dit que si Israël voulait survivre en tant que nation au Moyen-Orient, il lui fallait faire la paix. Les Palestiniens avaient accepté que 78 % de leur territoire lui soient accordés pour qu'il puisse devenir un État mais ces 78 % ne lui suffisaient pas : il voulait s'étendre davantage. Il incombait aux Nations Unies dans leur ensemble de faire véritablement appliquer la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 et de faire en sorte qu'Israël se retire complètement des territoires qu'il occupait depuis 1967.

29. Le représentant de la Malaisie a dit que la communauté internationale demeurait préoccupée par les violations systématiques de la quatrième Convention de

Genève par Israël. Le Gouvernement malaisien déplorait toutes les formes de violence et condamnait l'utilisation excessive qu'Israël faisait de la force et les entraves qu'il mettait à la circulation des biens et des personnes. L'ONU avait un rôle important à jouer pour faire appliquer ses propres résolutions et devait continuer à appuyer le développement des territoires palestiniens. Il fallait fournir des ressources suffisantes à l'UNRWA. L'ONU devait faire respecter les droits inaliénables du peuple palestinien, surtout son droit à l'autodétermination. Le Gouvernement malaisien avait créé un fonds d'affectation spéciale destiné à aider le peuple palestinien et avait augmenté le montant des contributions qu'il versait à l'UNRWA. Il avait également apporté une assistance technique à des programmes qui prévoyaient notamment l'octroi de bourses d'études et des cours de formation pilotes.

30. Le représentant de la Chine a souligné que la communauté internationale se devait d'aider l'Autorité palestinienne à améliorer la situation économique et les conditions de vie du peuple palestinien. Apporter une assistance à ce dernier permettait d'atténuer le caractère pénible de sa situation et de favoriser les pourparlers de paix. En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine n'avait cessé d'appuyer le processus de paix au Moyen-Orient et elle avait participé activement aux efforts de médiation auprès des deux parties. Elle avait apporté un appui politique, moral et économique au peuple palestinien et participé, par des voies bilatérales et multilatérales, à la reconstruction de la partie du territoire palestinien devenue autonome.

31. Le représentant de l'Indonésie a dit qu'au cours des sept dernières années, les Palestiniens s'étaient montrés résolus à faire du territoire un pôle d'investissement et de croissance. Maintenant plus que jamais, ils avaient besoin d'une aide pour surmonter les obstacles et les difficultés qu'Israël mettait sur leur chemin. Il était inconcevable qu'un peuple entier puisse être soumis à de telles souffrances et à une telle désintégration. Les mesures qu'Israël avaient prises violaient de nombreux instruments du droit humanitaire international, notamment la quatrième Convention de Genève. Il était temps qu'Israël mette un terme à ces agissements. Les Palestiniens avaient engagé de difficiles négociations avec le Gouvernement israélien. Le représentant de l'Indonésie les a félicités des efforts qu'ils faisaient pour parvenir à une paix juste et durable. L'ONU avait un rôle capital à jouer dans le processus de paix au Moyen-Orient et ceux de ses organismes qui étaient présents dans la région devaient redoubler d'efforts.

32. Le représentant de la Turquie a dit que la violence ne profitait qu'aux ennemis de la paix. Le Gouvernement turc avait approuvé le versement d'une contribution à l'UNRWA – la Turquie était membre du Groupe de travail de l'Office sur le financement – et il avait alloué d'autres fonds à l'aide au peuple palestinien. Il avait aussi apporté une assistance médicale aux victimes des récents affrontements. Le représentant de la Turquie a formulé l'espoir que la communauté internationale honorerait ses engagements économiques et financiers envers les Palestiniens. Il a appelé de ses vœux l'instauration, dans la région, d'une paix durable qui, selon lui, ne pourrait se concrétiser qu'à l'issue de négociations constructives fondées sur les résolutions pertinentes de l'ONU.

33. Le représentant de l'Algérie a dit que son gouvernement appuyait les efforts déployés par l'ONU et l'ensemble de ses organismes pour contribuer à instaurer une paix juste et équitable en Palestine. Tant que le peuple palestinien ne pourrait pas exercer l'ensemble de ses droits légitimes, et notamment créer son propre État indé-

pendant, la paix ne régnerait pas au Moyen-Orient. Les Palestiniens et d'autres groupes concernés étaient conscients de l'aide apportée par les Algériens. Il n'était pas nécessaire pour ces derniers d'en être fiers car il s'agissait là d'un devoir. Le Gouvernement algérien était prêt à poursuivre ses efforts pour atténuer la souffrance du peuple palestinien.

34. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que les événements tragiques des derniers mois avaient montré que les ressources financières et autres allouées au développement palestinien ne seraient que de peu de secours tant qu'il ne serait pas remédié aux causes profondes du conflit. La tâche de la communauté internationale consistait à prendre fermement position en faveur de la poursuite du processus de paix. Elle devait faire tout ce qui était en son pouvoir pour faire en sorte que les négociations se poursuivent et pour contenir la violence. Il a ajouté que la Fédération de Russie était prête à faire tout son possible pour appuyer le processus de paix. Elle participerait aux efforts déployés conjointement, notamment avec les États-Unis, l'autre parrain, pour qu'il aboutisse.

35. Le représentant de la Ligue des États arabes, parlant au nom du Secrétaire général de la Ligue arabe, a dit que le coeur du problème était l'attitude négative d'Israël à l'égard de l'instauration d'une paix globale et de l'application des accords signés. Pour qu'il soit possible de parvenir à la paix et à la stabilité, le peuple palestinien devait être protégé et le Tribunal pénal international devrait être saisi des crimes perpétrés contre les Palestiniens par Israël. Lors de son sommet au Caire, compte tenu de la détérioration récente de la situation, la Ligue avait assuré le peuple palestinien de son soutien à l'Intifada et avait constitué deux fonds, le Fonds Intifada Al Qods et le Fonds Al-Aqsa. Le représentant a rappelé que la situation économique du peuple palestinien et la nature de ses besoins en matière d'assistance avaient été examinées en détail lors des récentes réunions du Conseil arabe économique et social, en février 2001. Il a adressé un appel aux États et aux organisations internationales pour qu'ils appliquent des sanctions économiques visant les produits en provenance des colonies de peuplement israéliennes.

36. Le représentant de l'Égypte a exprimé le soutien indéfectible de son pays au peuple palestinien. Il a déploré la destruction de l'économie palestinienne. Son gouvernement ne ménagerait pas ses efforts pour que le peuple palestinien connaisse une paix juste et durable. Il a exprimé sa gratitude au Comité pour ses efforts inlassables en faveur de la cause des Palestiniens. Compte tenu de la situation actuelle, il était nécessaire d'allouer au développement palestinien des ressources plus importantes à tous les niveaux. Il incombait à tous les membres de la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour réaliser cet objectif.

37. Le représentant du Maroc a déclaré que son gouvernement avait trouvé intolérable la situation dans laquelle vivait la population du territoire palestinien. Il était du devoir de la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il cesse de cultiver l'arrogance et la méfiance vis-à-vis des autres.

38. Le représentant de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), parlant au nom du Secrétaire général de l'OCI, a réaffirmé le soutien de son organisation au peuple palestinien et à ses efforts en vue de faire reconnaître ses droits inaliénables. Il a ajouté que les atteintes portées aux infrastructures, la destruction des maisons et des mosquées, le bouclage de villes et de villages et la confiscation des recettes fiscales et douanières avaient causé à l'économie palestinienne un grave préjudice, passé sous silence. La communauté internationale aurait dû intervenir pour mettre

fin à ces agissements et aider la population à surmonter les conséquences de cette agression brutale. La Conférence islamique s'était principalement employée à apporter un appui au peuple palestinien et à son Intifada. Deux fonds avaient été constitués à cet effet. Il a déploré que la souffrance du peuple palestinien s'aggrave de jour en jour. Plus que jamais, la communauté internationale devait mettre un terme à l'agression israélienne, protéger le peuple palestinien et insister auprès du Gouvernement israélien pour qu'il applique les résolutions du Conseil de sécurité, afin de donner au peuple palestinien les moyens de recouvrer ses droits inaliénables, notamment celui de retourner sur ses terres.

39. La Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a déclaré que, dans son rapport, le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés avait estimé que l'économie palestinienne avait subi des pertes d'un montant de 1,5 milliard de dollars. La CESAO s'intéressait en outre aux répercussions de l'occupation israélienne sur les Palestiniens. Les dernières conclusions pour l'année 2000 montraient que, année après année, l'occupation avait affecté la vie et les moyens de subsistance des Palestiniens, entravant gravement la croissance de la communauté palestinienne. Israël continuait d'annexer des terres. La tension et l'incertitude aggravées par les restrictions imposées à la circulation des marchandises constituaient un autre facteur de détérioration de la situation économique. Quant à la limitation de l'accès à l'eau, elle constituait un problème sanitaire d'acuité croissante. La Secrétaire exécutive a ajouté que la CESAO était le seul organisme des Nations Unies dont les Palestiniens étaient membres de plein droit. Elle a décrit les activités de la Commission et expliqué que ses réunions, la diffusion d'informations, ses programmes de formation et ses publications avaient servi à attirer l'attention sur les divers aspects du développement palestinien. Son enquête annuelle sur le développement économique et social portait sur la Cisjordanie et Gaza. Des recherches étaient consacrées aux causes et aux effets de l'inflation et à l'impact du partenariat européen. La Commission s'engageait à oeuvrer pour améliorer le bien-être du peuple palestinien et elle était d'autant plus déterminée à lui venir en aide qu'il était confronté à une détérioration croissante de son économie et de ses conditions de vie.

40. Le représentant du Bélarus a profondément regretté l'absence d'orateurs palestiniens, ce qui illustrait la nécessité d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Il n'y avait guère matière à se montrer optimiste, mais son gouvernement continuerait de soutenir l'aspiration du peuple palestinien à la dignité, à la paix, à la stabilité et à la prospérité économique.

II. Résumé des tables rondes

Table ronde I

La crise de 2000-2001 : incidence des politiques israéliennes sur l'économie palestinienne

41. La première table ronde, consacrée à « La crise de 2000-2001 : incidence des politiques israéliennes sur l'économie palestinienne », a débuté par un discours liminaire de Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

42. **Nasser Al-Kidwa** a déclaré que le fait qu'il doive s'exprimer en lieu et place de Maher Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, qui s'était préparé à prononcer le discours liminaire, était l'illustration de la situation dangereuse à laquelle les Palestiniens étaient confrontés. Il a ajouté que la crise actuelle avait débuté dès l'entrée en fonctions de l'ex-Premier Ministre israélien, Ehoud Barak. L'un des problèmes fondamentaux était le refus d'Israël d'appliquer les accords déjà conclus, en particulier sur le redéploiement des forces israéliennes dans le territoire palestinien occupé. M. Barak n'avait appliqué que les accords explicitement approuvés par son prédécesseur, l'ex-Premier Ministre Benyamin Nétanyahou. La poursuite des politiques d'implantation de colonies de peuplement, y compris la confiscation d'autres terres, constituait un autre problème. Les événements de septembre 2000 et l'usage excessif de la force étaient venus s'ajouter à ces problèmes et n'avaient eu pour effet que d'amoindrir l'incidence positive des positions de fond adoptées par le même Gouvernement lors des négociations de paix.

43. Il a déploré qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord avant les récentes élections israéliennes. Le Premier Ministre entrant, dont le nom était lié aux massacres de Sabra et Chatila et synonyme de guerre, avait remporté les élections avec le taux de participation le plus faible jamais enregistré en Israël. Il avait invité le Parti travailliste à constituer un « gouvernement d'union ». Cependant, le Parti travailliste s'est contenté de fournir une couverture aux actions de M. Sharon. Étant donné le passé de celui-ci et les positions politiques qu'il avait adoptées durant sa campagne, il était impossible d'imaginer que le moindre progrès sérieux puisse être réalisé dans le cadre du processus de paix. Le nouveau Gouvernement avait indiqué que les positions importantes prises par l'ancien Président des États-Unis William Clinton ou par le Premier Ministre Barak n'étaient plus d'actualité. En outre, M. Sharon avait déclaré qu'il ne négocierait plus aucun accord tant que la violence se poursuivrait, bien que les actes de violence soient perpétrés contre les Palestiniens.

44. Nasser Al-Kidwa a attiré l'attention sur le fait que, durant les derniers mois, le comportement des Israéliens avait pris un tour extrêmement dangereux, puisque des civils avaient été tués intentionnellement par des tireurs d'élite – même en l'absence de troubles ou de menaces contre les Israéliens –, des châtiments collectifs avaient été imposés, et des bombardements et des tirs d'artillerie avaient visé des zones peuplées et des bâtiments appartenant à l'Autorité palestinienne. Ces actes constituaient des violations graves de la quatrième Convention de Genève et d'autres instruments du droit international, ainsi que de nombre de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

45. Il a ajouté que sur le plan économique, les autorités israéliennes avaient pour objectif une destruction systématique de l'économie palestinienne, imposant des restrictions graves à la circulation des marchandises palestiniennes entre les territoires eux-mêmes, entre Israël et les territoires, entre les territoires et Jérusalem, et entre différentes zones situées à l'intérieur de Gaza. Elles avaient détruit des infrastructures économiques telles que des usines ou des champs et confisqué les recettes de la taxe à la valeur ajoutée et d'autres taxes, ce qui équivalait à un vol de 50 à 60 millions de dollars par mois. Il a souligné que les pertes enregistrées par l'Autorité palestinienne dans les secteurs du commerce et de la main-d'oeuvre, y compris la destruction des infrastructures, se chiffraient à 1 milliard 598 millions de dollars – 418 millions de dollars en pertes de revenus de main-d'oeuvre, 52 millions de manque à

gagner dans le secteur du tourisme et 200 millions dans celui de l'agriculture. Ces pertes iraient croissant si le processus de paix n'était pas réactivé et si l'interdiction de circuler n'était pas levée. Cette situation exigeait un soutien économique accru, mais il importait en premier lieu d'accorder une aide humanitaire d'urgence et de donner à l'Autorité palestinienne les moyens de faire face à ses dépenses administratives.

46. Il a encore déclaré que la communauté internationale devait prendre clairement position et faire savoir que les politiques israéliennes actuelles ne sauraient être tolérées. Il avait été demandé que la Conférence des hautes parties contractantes de la Convention de Genève se réunisse à nouveau et 70 % des pays concernés s'étaient prononcés favorablement à cet égard. En outre, le Conseil de sécurité avait été saisi une fois de plus de la question de la protection des civils palestiniens, en particulier au moyen de la création d'une force d'observation des Nations Unies. Le Conseil avait déjà voté à ce sujet mais, bien qu'il n'y ait eu aucun vote contre, la résolution n'avait pas reçu les neuf votes nécessaires. Cependant, nombre de ceux qui s'étaient abstenus avaient justifié leur position en arguant du fait que le moment était mal choisi. Selon M. Al-Kidwa, la résolution obtiendrait le nombre de voix nécessaires lors du prochain vote et il espérait qu'aucun membre permanent ne voterait contre. Il a conclu en déclarant que les Palestiniens risquaient de perdre tout ce qu'ils avaient construit au cours des sept dernières années. Il fallait coûte que coûte enrayer cette tendance et faire redémarrer le processus de paix.

Table ronde II

Le rôle du système des Nations Unies : bilans de situation et efforts déployés pour atténuer les difficultés du peuple palestinien

47. La deuxième table ronde, portant sur « Le rôle du système des Nations Unies : bilans de situation et efforts déployés pour atténuer les difficultés du peuple palestinien », a donné lieu à six exposés de représentants d'organismes des Nations Unies.

48. **Francis Okelo**, Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a déclaré que le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés avait pour mandat de mobiliser des ressources à l'appui du processus de paix et d'agir en qualité de Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation de libération de la Palestine. Le Coordonnateur, Terje Rød-Larsen, avait oeuvré sans relâche pour aider les parties à mettre fin à la violence et à poursuivre les négociations, les encourageant à définir au moins les grandes lignes d'un accord. Certes, un nouveau gouvernement était en place en Israël, dont les politiques devaient encore être énoncées et mises à l'épreuve des faits, mais il a exprimé l'espoir que les parties feraient redémarrer le processus de paix.

49. Ces quatre dernières années, le Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies avait rendu compte, tous les six mois, de la situation de l'économie palestinienne. Ces quatre derniers mois, il s'était concentré sur les répercussions sociales et économiques de la violence et des restrictions. Selon son dernier rapport en date, qui couvrait la période allant d'octobre 2000 à janvier 2001, la situation était sombre. L'économie avait enregistré des pertes de plus de 900 millions de dollars. Durant les quatre derniers mois, il estimait que le total des pertes résultant des restrictions de circulation s'élevait à 50 % du produit intérieur brut (PIB) et à 75 % du

montant des revenus des Palestiniens qui travaillaient en Israël. Le total des pertes était estimé à 1 150 700 000 dollars, soit 20 % du PIB prévisionnel pour l'an 2000, qui ne prenait pas en compte d'éventuelles fermetures des frontières. Ce chiffre équivalait à une perte d'environ 11 millions de dollars par jour ouvrable. En outre, des dommages considérables avaient été infligés aux bâtiments et aux infrastructures publiques, aux biens privés et aux terres agricoles, les soins apportés aux 11 000 blessés palestiniens avaient entraîné des dépenses importantes, et le bouclage des frontières avait entraîné une diminution notable des recettes publiques. M. Okelo a ajouté que des pertes avaient été enregistrées à d'autres niveaux mais qu'il était impossible d'en évaluer le montant. Quant aux conséquences des pertes humaines, elles étaient incalculables. Depuis le début de la crise, on avait enregistré une hausse de 50 % du nombre des habitants vivant au-dessous du seuil de pauvreté, et le taux de pauvreté était passé de 21 à 32 %. Lorsque le bouclage des territoires s'était légèrement relâché, on avait observé une baisse du chômage, mais le taux de chômage s'élevait désormais à 38 %, contre 11 % durant les neuf premiers mois de 2000. Étant donné le rapport de dépendance économique élevé qui prévalait dans les territoires palestiniens, ce taux de chômage avait une incidence sur les revenus de plus de 900 000 personnes.

50. Au début de la crise, une équipe spéciale composée de représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et de la communauté des donateurs, qui avait été constituée avec pour mission de répondre aux besoins médicaux d'urgence des Palestiniens, avait réuni 12 millions de dollars. Un autre secteur d'activité était la coordination de l'aide des donateurs aux territoires palestiniens, à laquelle participaient les donateurs, les organismes des Nations Unies concernés et d'autres parties intéressées. M. Okelo a fait observer que la sécurité ne deviendrait une réalité qu'une fois les incertitudes levées, et que la paix ne pourrait naître de la colère. Le Coordonnateur spécial avait rencontré des dirigeants palestiniens et israéliens. Il avait souligné que la politique de fermeture des frontières appliquée par Israël allait à l'encontre du but recherché et devait être abandonnée. La crise était réelle et menaçait l'existence de l'Autorité palestinienne. La situation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza était explosive. Il y avait un risque d'escalade de la violence, qui ne pourrait aboutir qu'à une situation où il n'y aurait que des perdants. La communauté internationale des donateurs devait comprendre que le moment était venu d'apporter des secours d'urgence et une aide humanitaire au peuple palestinien.

51. **Dayendra Sena Wijewardane**, Directeur des services juridiques de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Gaza, a indiqué qu'entre fin septembre 2000 et le 16 février 2001, les violences avaient fait 335 morts parmi les Palestiniens. On estime que 42 % d'entre eux étaient des réfugiés enregistrés auprès de l'UNRWA. Il a mis en exergue deux problèmes qui restreignaient la capacité de l'Office de s'acquitter de son mandat comme il convenait : sa situation financière et les restrictions qui lui étaient imposées en ce qui concernait l'acheminement de ses ressources humaines et matérielles dans les endroits où se trouvaient les réfugiés qui en avaient besoin. Par l'intermédiaire de l'UNRWA, l'ONU s'acquittait d'une partie de ses responsabilités en ce qui concernait la question palestinienne. La démarche pragmatique de l'Office, orientée vers l'action, mais aussi sa flexibilité, qui lui permettait de s'adapter à l'évolution des circonstances, constituaient deux atouts. Il apportait une aide aux réfugiés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjorda-

nie et dans la bande de Gaza. Son programme d'éducation, qui couvrait l'enseignement général, la formation des enseignants, ainsi que l'enseignement professionnel et technique, comportait un sous-programme de bourses d'études. Son programme médical demeurait axé sur la prestation d'une gamme complète de soins de santé primaires. Son programme de services de secours et de services sociaux venait en aide aux réfugiés palestiniens qui souffraient le plus et encourageait l'autonomie économique. Au fil des années, l'Office avait mis en place d'autres programmes, axés notamment sur la création de revenus. L'Office disposait de quelque 900 locaux et installations, dont plus de 420 écoles et plus de 120 dispensaires. Ses activités humanitaires étaient assurées par quelque 22 000 personnes. Il était presque intégralement financé par des contributions volontaires de gouvernements et demeurait dans une situation précaire, exacerbée par les violences actuelles. En Cisjordanie, ces derniers mois, la demande de fournitures médicales et de médicaments avait augmenté de façon spectaculaire. En outre, le taux d'accroissement de la population était de 5 % par an.

52. M. Wijewardane a tenu à indiquer que depuis le début d'octobre 2000, tous les points d'entrée et de sortie vers la bande de Gaza et la Cisjordanie avaient été fermés. Les principales répercussions économiques de cette mesure étaient la perte de revenus et les restrictions imposées à l'entrée et à la sortie des produits. Les déplacements transfrontaliers de la main-d'oeuvre palestinienne, composée pour une large part de réfugiés, avaient quasiment cessé. L'UNRWA tentait de venir en aide aux plus vulnérables d'entre eux. Le 4 octobre 2000, il avait lancé un appel accéléré afin de recueillir 4,8 millions de dollars. Cet objectif avait été atteint. En novembre, il avait lancé un autre appel afin de réunir un montant beaucoup plus important – 39,3 millions de dollars –, qui devait être suivi d'un troisième appel. M. Wijewardane espérait que ces deux autres appels recevraient une réponse tout aussi positive.

53. Il a déploré que la marge de manoeuvre de l'Office soit considérablement limitée par les mesures mises en oeuvre par Israël en réponse aux troubles qui avaient éclaté en septembre 2000. Les autorités israéliennes avaient décrété que tous les camions et remorques à usage commercial devaient traverser la frontière à un point de passage précis mesure qui s'appliquait à l'UNRWA, mais aussi qu'un droit de passage devrait être acquitté, et que des procédures de transport complexes devaient être appliquées. De surcroît, en raison de retards importants, les marchandises acheminées par l'Office avaient été bloquées au port et faisaient l'objet de taxes journalières proportionnelles à leur volume. Enfin, les procédures de sécurité entravaient l'acheminement de l'aide indispensable destinée au peuple palestinien. Au lieu de faciliter les opérations de l'Office, les Israéliens les avaient entravées, ce qui contribuait pour beaucoup à la crise financière. Pour conclure, M. Wijewardane a promis qu'en dépit de sa situation financière précaire et des restrictions imposées à la liberté de déplacement de son personnel, l'UNRWA continuerait d'être un facteur majeur de stabilité dans la région.

54. **Franz-Josef Homann-Herimberg**, Conseiller spécial au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a déclaré qu'une planification et une réponse coordonnées étaient deux éléments essentiels des activités du Bureau. Un groupe spécial serait mis en place là où il existait manifestement des besoins humanitaires dont ne s'occupait aucun organisme existant. Un tel groupe tentait de régler les problèmes urgents liés à la création d'emplois dans le territoire palestinien occupé. À cet égard, le Bureau s'était d'abord concentré sur la planification d'urgence et sur la création

d'une base de données, car une réponse humanitaire efficace nécessitait une amélioration de la capacité d'analyse des problèmes, qui permettrait de mieux cerner les besoins et de trouver les moyens d'y répondre. Un autre aspect des travaux du Bureau consistait à cibler et à surveiller certaines situations humanitaires et socioéconomiques, telles que les répercussions des situations d'urgence sur les ménages et les budgets municipaux, la portée et les retombées de l'aide non publique au développement et les conséquences de la diminution constante de la main-d'œuvre palestinienne en Israël. Il faudrait tout d'abord cibler les lieux qui étaient les plus touchés par la crise actuelle. La collecte de renseignements et d'analyses permettrait d'enrichir la base de données. M. Homann-Herimberg regrettait que la circulation du personnel et des denrées humanitaires ait été sérieusement limitée. La Cisjordanie posait un problème particulièrement complexe qu'il fallait suivre de près, et sur lequel il importait de recueillir des données plus précises. Pour tenter de résoudre la situation dans les territoires, il importait de recourir à une démarche mieux coordonnée qui permettrait de faire face à la crise actuelle et d'instaurer une base solide pour l'avenir.

55. **Nader Atta**, chargé de la gestion des programmes dans le cadre du Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, a souligné que ce programme ne relevait pas du mandat ordinaire du PNUD. Il avait permis la réalisation de 300 projets sur une période de 21 ans, dans une optique multisectorielle. Il était doté d'un système d'acheminement rapide pour faire face tant aux besoins ordinaires qu'aux situations d'urgence et 90 % des fonds reçus au titre de ce programme avaient été alloués. Les pays donateurs faisaient confiance à cet organisme d'exécution. Le principal donateur était de loin le Japon, suivi de la Norvège, de l'Union européenne et des États-Unis. Les besoins opérationnels du Programme étaient souples, et il pouvait adapter son règlement en fonction de la situation sur le terrain. Il était pleinement indépendant dans les limites des pouvoirs que lui avait conférés le siège. Se référant à la situation de crise qui prévalait dans le territoire palestinien occupé, M. Atta a souligné que les barrages et le bouclage des frontières empêchaient toute circulation. Au moyen d'une projection de diapositives, il a montré l'emplacement des points de contrôle israéliens qui bloquaient la circulation et empêchaient le transport de marchandises. Le Programme d'assistance tentait de maintenir ses activités en dépit des contraintes qui lui étaient imposées. Des programmes d'intervention d'urgence consacrés à la santé, à l'éducation, à la création d'emplois et à l'emploi dans le secteur de l'agriculture étaient en cours d'élaboration et les fonds versés par les donateurs, ainsi que les ressources de base du PNUD, étaient utilisés à cette fin. Le PNUD était en pourparlers avec des donateurs éventuels. La situation était catastrophique. Même si le personnel affecté au Programme pouvait circuler, il se voyait souvent interdire l'accès aux endroits où sa présence était nécessaire. M. Atta a tenu à faire savoir que la communauté internationale devait agir rapidement pour prévenir la chute de l'Autorité palestinienne.

56. **Salam Fayyad**, représentant résident principal du FMI en Cisjordanie et à Gaza, a déclaré qu'il avait été envisagé il y a longtemps déjà que l'Autorité palestinienne connaîtrait des difficultés pour mettre en place son administration, faute des ressources nécessaires. Plusieurs gouvernements avaient transféré des fonds pour financer son budget, mais l'Autorité se trouvait toujours dans une situation financière précaire. En raison de la situation sur le terrain, près de la moitié de la population avait perdu sa principale source de revenus. Un mois de bouclage des frontières occasionnait habituellement des pertes pouvant atteindre 45 millions de dollars. Le

Gouvernement israélien avait transféré de l'argent en novembre et en décembre 2000, mais n'avait effectué aucun transfert de recettes dues à l'Autorité palestinienne depuis le 20 décembre 2000. À supposer que l'Autorité palestinienne finisse par recevoir ces fonds, il lui serait toujours très difficile de s'acquitter du versement de salaires mensuels d'un montant global de 55 millions de dollars en raison de la nette diminution de sa capacité de création de revenus. Même si elle parvenait à recouvrer les fonds dus par Israël, elle ne serait pas en mesure de payer ces salaires. Si la situation devait se normaliser le lendemain, l'Autorité palestinienne aurait besoin de recevoir quelque 40 millions de dollars par mois pendant les six prochains mois. En temps normal, la communauté des donateurs renâclait à apporter une aide budgétaire, mais l'Autorité palestinienne n'était pas en mesure de mobiliser seule les financements dont elle avait besoin. Il était essentiel de résoudre cette crise financière. M. Fayyad a souligné que la création d'emplois était une autre question sur laquelle il convenait de se pencher d'urgence. Il était en effet impossible d'exécuter les projets de développement. Peut-être les donateurs pourraient-ils réorienter leurs engagements afin de remédier à ces difficultés financières. L'Autorité palestinienne pourrait rembourser ces fonds lorsque la situation serait normalisée, c'est-à-dire lorsqu'elle pourrait créer par ses propres moyens 90 millions de dollars de revenus par mois.

57. Intervenant depuis l'hémicycle, **Giuseppe Masala**, coordonnateur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le territoire palestinien occupé, a souligné que le conflit dans la région avait des conséquences de plus en plus graves sur la santé, non seulement en raison du grand nombre de blessures et de traumatismes psychologiques qu'il occasionnait, mais aussi parce qu'il nuisait au bon fonctionnement du nouveau système d'orientation-recours dont la mise en place se poursuivait. Les hôpitaux et les centres médicaux avaient été submergés par l'augmentation soudaine du nombre de patients. Les véhicules médicaux avaient été endommagés et n'étaient plus en état de circuler. Les activités militaires en cours et la fermeture des frontières limitaient les déplacements du personnel de santé et des patients. Les villes et les territoires qui avaient mis sur pied un système d'orientation-recours opérationnel se trouvaient coupés les uns des autres, ainsi que des zones rurales environnantes. Le système de santé pâtissait lui aussi, indirectement, des préjudices économiques subis : au cours des trois premières semaines de troubles, on estimait que les pertes avaient déjà dépassé la valeur totale des dons fournis à l'Autorité palestinienne pendant le premier semestre de 2000. Le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne n'assurait que depuis peu des soins de santé aux Palestiniens. La situation actuelle menaçait de ruiner des années d'efforts et risquait d'engendrer un chevauchement des services et des installations préjudiciable à long terme. Parallèlement, les services publics avaient commencé à se détériorer, d'où un risque accru d'épidémies et une diminution de la capacité en matière d'alerte précoce et de surveillance. M. Masala a mis en relief certaines des initiatives menées par l'OMS ces dernières années, parmi lesquelles le Programme relatif aux médicaments essentiels et l'élaboration du Formulaire national, mais aussi ses activités dans le cadre de la lutte contre la brucellose, de la promotion de l'innocuité des produits alimentaires, de la protection des sources et des puits, et de la surveillance de la qualité de l'eau potable. Figuraient également parmi ces initiatives la remise en état du réseau de soins de santé primaires, ainsi que l'exécution de programmes de rééducation, d'immunisation et d'éradication de la poliomyélite. Depuis le début de la crise actuelle, l'OMS avait participé à l'achat, à l'expédition, au dédouanement, à la distribution et à la livraison de matériel destiné à faire face aux ur-

gences traumatologiques, de médicaments, ainsi que de fournitures et de matériel. En mettant en commun les forces des organismes des Nations Unies, des pays donateurs, des organisations non gouvernementales internationales et locales, et celles de l'Autorité palestinienne, les convois humanitaires avaient permis de régler la question essentielle de l'accessibilité. Le Ministre de la santé était confronté à un certain nombre de problèmes, à savoir que les services existants étaient surchargés de demandes de soins d'urgence, et que le personnel des services médicaux d'urgence et le personnel ambulancier étaient contraints de faire des heures supplémentaires. Il convenait de dispenser une formation au personnel nouvellement recruté et des cours de recyclage au personnel en poste; en outre, en raison d'une grave pénurie de stocks, il fallait être plus efficace et traiter en priorité ceux qui en avaient le plus besoin; il était également nécessaire de mieux gérer les dons. Si des ressources suffisantes lui étaient octroyées, l'OMS était prête à aider le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne à mettre sur pied des unités de préparation aux situations d'urgence et de planification des urgences qui auraient pour mission d'élaborer le futur plan de développement du système de santé.

58. En raison des délais impartis, un document établi par **Raja Khalidi**, coordonnateur du Groupe de l'assistance au peuple palestinien à la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED, a été distribué aux participants au séminaire. Dans ce document, la CNUCED soulignait la dégradation sans précédent de tous les secteurs de l'économie palestinienne et déclarait que, en quelques mois seulement, le débat avait changé d'orientation, passant de perspectives de développement et de coopération prometteuses à des perspectives sombres – crise, difficultés et séparation. Plus que jamais, l'économie palestinienne subissait le contre-coup de l'occupation prolongée, comme l'attestaient le délabrement de l'économie, les infrastructures inadéquates et la faiblesse de la base industrielle. Les progrès effectués dans le cadre de la mise en place d'institutions publiques crédibles, ainsi que d'un système financier public et d'un secteur privé à même de mobiliser les ressources nécessaires pour maintenir la croissance, risquaient désormais d'être réduits à néant. La CNUCED mettait en avant la nécessité de réorienter l'économie palestinienne aux fins de son intégration aux marchés régionaux et mondiaux. Il convenait de faire en sorte que les relations économiques avec Israël soient plus équilibrées et mutuellement bénéfiques. L'intégration de l'économie palestinienne à l'économie de ses voisins jordanien et égyptien constituait une priorité. Les efforts d'intégration devaient être axés sur la coordination et l'harmonisation des politiques monétaires et fiscales, sur des projets de développement en matière d'infrastructure, de commerce et d'industrie, ainsi que sur l'élaboration de réglementations régissant les transactions économiques dans la région. La CNUCED demeurait résolue à créer les conditions requises afin que l'économie palestinienne parvienne à un développement économique durable et continuerait de dispenser son programme de formation à la diplomatie du commerce international et d'offrir ses services de conseil en matière de politique commerciale.

Table ronde III

Assistance fournie au peuple palestinien par les États arabes et islamiques et les organisations intergouvernementales

59. La troisième table ronde, qui avait pour thème « Assistance fournie au peuple palestinien par les États arabes et islamiques et les organisations intergouvernementales », a été présidée par le représentant de l'Arabie saoudite.

tales », a été animée par trois exposés faits par des représentants d'institutions islamiques et arabes.

60. **Said Kamal**, Secrétaire général adjoint et chef du Département des affaires palestiniennes de la Ligue des États arabes, a indiqué que le cœur du problème était la prévarication continue d'Israël et son refus d'appliquer les accords signés. La Ligue des États arabes, qui concentrait généralement ses efforts sur les aspects politiques, avait porté son attention sur le développement économique et la reconstruction des territoires palestiniens depuis septembre 1994. Un département avait été créé pour s'occuper du développement, de la reconstruction et de l'assistance au peuple palestinien. Compte tenu de la récente détérioration de la situation, la Ligue, lors de son sommet tenu au Caire en octobre 2000, avait assuré le peuple palestinien qu'elle appuyait l'Intifada. Les dirigeants arabes avaient décidé d'établir deux fonds. Le premier, le Fonds Intifada d'Al Qods (capital : 200 millions de dollars), était destiné à aider les familles des martyrs de l'Intifada, à financer l'éducation de leurs enfants et à soigner les blessés. Le second, le Fond Al-Aqsa (capital prévu : 800 millions de dollars), devait être utilisé pour financer des projets visant à préserver l'identité islamique et arabe de Jérusalem et à aider le peuple palestinien à développer sa propre économie et à surmonter le blocus et l'isolement imposés par les autorités israéliennes. Réunis au Caire en novembre 2000, les ministres arabes des finances avaient établi un mécanisme pour les deux fonds. Un certain nombre de pays arabes avaient annoncé leurs contributions, et plusieurs États avaient transféré tout ou partie de leurs contributions à la Banque islamique de développement à Djedda. M. Kamal a décrit les annonces de contributions et les paiements effectués par les États arabes. Il a fait observer que le secteur privé arabe avait versé d'importantes contributions. La Banque avait proposé un certain nombre de projets et programmes au Comité administratif des deux fonds. Répondant à une question, il a déclaré que les fonds étaient placés sous la supervision de la Ligue des États arabes, qui n'en contrôlait toutefois pas le décaissement.

61. M. Kamal a rappelé que le Conseil économique et social arabe, à sa session de février 2001, avait examiné en détail les conditions économiques du peuple palestinien et son besoin d'assistance. Le Conseil s'était prononcé en faveur d'une plus grande aide pour remédier à la situation critique régnant dans les territoires palestiniens. Les dirigeants arabes avaient décidé de prendre les mesures suivantes pour aider l'économie palestinienne et lui permettre de survivre face aux politiques restrictives israéliennes : autoriser les produits palestiniens à entrer dans les pays arabes, exonérés des droits de douane et autres taxes; accréditer les certificats d'origine palestiniens; et chercher des moyens d'éliminer les obstacles dressés par les Israéliens pour entraver la libre circulation des produits palestiniens.

62. **Abdelaziz Aboughosh**, Sous-Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, a réaffirmé que la position de son organisation était de coordonner ses efforts avec ceux des organisations internationales et régionales en vue d'instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient. La crise actuelle était due à l'impossibilité de régler les questions concernant le statut final et à l'agression criminelle qu'Israël avait commise par la suite contre le peuple palestinien. La communauté internationale aurait dû intervenir pour mettre un terme à cette agression brutale et aider le peuple palestinien à recouvrer ses droits nationaux, notamment le droit à l'indépendance politique et économique dans un État palestinien ayant pour capitale la ville sainte de Jérusalem. L'Organisation de la Conférence islamique avait pour principales activités d'aider le peuple palestinien et d'appuyer son Intifa-

da. Deux fonds, représentant un montant total de 1 milliard de dollars, avaient été créés. Des institutions islamiques publiques et privées avaient fait des contributions, notamment en fournissant des médicaments et une aide financière aux familles des martyrs. Des institutions affiliées à l'Organisation de la Conférence islamique, telles que la Banque islamique de développement, avaient décidé de soutenir l'économie palestinienne en facilitant l'entrée des produits palestiniens sur les marchés des États islamiques et en les exonérant d'impôts.

63. M. Aboughosh a appelé l'attention sur le vaste soutien manifesté par tous les peuples du monde islamique. Des millions étaient descendus dans la rue pour exprimer leur soutien au peuple palestinien et à l'Intifada. Les médias dans les États islamiques jouaient également un rôle important en informant le public de la brutalité israélienne, qui intensifiait les souffrances du peuple palestinien au fil des jours. En conclusion, il a prié la communauté internationale d'assumer sa responsabilité et de venir rapidement en aide à l'économie palestinienne en déclin. La communauté internationale devrait adopter les mesures voulues pour faire cesser l'agression israélienne et protéger le peuple palestinien et insister pour que le Gouvernement israélien applique les résolutions 242 (1967), en date du 22 novembre 1967, et 338 (1973), en date du 22 octobre 1973, du Conseil de sécurité, ainsi que la résolution 194 (III), en date du 11 décembre 1948, de l'Assemblée générale concernant le droit au retour.

64. **Walid Abdewahab**, Administrateur de projet principal à la Banque islamique de développement, a informé les participants des mesures qui avaient été prises par la Banque pour mettre en service le Fonds Al-Aqsa et le Fonds Intifada d'Al Qods, tous deux établis lors du Sommet arabe tenu au Caire en octobre 2000. Priée d'administrer les fonds, la Banque avait élaboré des directives et des politiques opérationnelles pour les deux fonds. Elle avait établi cinq programmes d'urgence visant à aider les familles des martyrs, à soigner et à réadapter les blessés et les handicapés et à fournir du matériel médical d'urgence, pour un montant de 7,5 millions de dollars. En consultation avec l'Autorité palestinienne, la Banque avait en outre mis au point sept programmes et projets visant notamment à créer des emplois, à réparer et à reconstruire les bâtiments et les biens abîmés, à remettre en état les avoirs et les terres agricoles endommagés, à fournir du matériel médical et à offrir des services de microfinancement. Un montant de 37,5 millions de dollars avait été affecté à ces projets. Six autres projets, représentant un montant total de 45 millions de dollars, avaient été mis sur pied à des fins diverses : création d'emplois, développement agricole intégré, achat d'équipement et création de stages de formation à l'intention du Département de la défense civile de Gaza, et approvisionnement des hôpitaux en matériel médical. En tout, la Banque avait décaissé 90 millions de dollars environ dans les 100 jours qui avaient suivi l'établissement des fonds. Sans perdre de vue le développement durable à long terme, le Comité de gestion des fonds avait approuvé et prévoyait d'approuver essentiellement des projets et programmes à forte intensité de main-d'oeuvre susceptibles d'être exécutés rapidement grâce à des procédures d'achat et de décaissement souples. La Banque islamique de développement ne pouvait pas transférer des fonds à l'Autorité palestinienne en puisant dans les ressources des Fonds Al-Aqsa et Intifada d'Al Qods car cela nécessiterait la modification du mandat qui lui avait été confié lors du Sommet arabe.

Table ronde IV
Efforts déployés par les donateurs internationaux
et les autres secteurs de la communauté internationale
pour atténuer les difficultés économiques du peuple palestinien

65. La quatrième table ronde, qui avait pour thème « Efforts déployés par les donateurs internationaux et les autres secteurs de la communauté internationale pour atténuer les difficultés économiques du peuple palestinien », a été animée par cinq exposés d'experts ainsi que par plusieurs interventions du public.

66. **Roby Nathanson**, Président de l'Institut israélien de recherche économique et sociale à Tel-Aviv, a déclaré qu'il n'avait aucune solution facile pour calmer les tensions dans la région. La paix était inévitable, mais le prix qu'il fallait payer jusqu'à ce que cette paix soit instaurée en déterminerait la qualité. Afin de réduire ce prix au minimum pour les deux parties, des mesures économiques devaient être prises et être considérées non comme une fin mais comme un moyen. Israël et l'Autorité palestinienne disposaient d'un cadre de coopération qui serait exploité dès que les obstacles politiques seraient levés. L'économie palestinienne stagnait plus ou moins en raison des restrictions imposées ces derniers mois sur l'activité économique locale et transfrontière. L'économie israélienne avait également été touchée. Pendant le dernier trimestre de l'an 2000, la croissance en Israël avait diminué de presque 10 %, et on avait enregistré un ralentissement dans les secteurs de la construction et du tourisme ainsi qu'une baisse des investissements locaux et étrangers. Les relations économiques d'Israël avec ses partenaires commerciaux avaient quelque peu pâti de la situation.

67. M. Nathanson a présenté trois scénarios possibles pour l'avenir. Le premier était la séparation totale, ce qui supposait l'établissement de frontières hermétiques entre Israël et le territoire palestinien. Les revenus de la population palestinienne chuteraient de manière spectaculaire et Israël serait obligé d'importer un plus grand nombre de salariés. L'excédent des exportations israéliennes, à destination de la Cis-jordanie et de la bande de Gaza, déjà en recul, diminuerait considérablement, entraînant une nouvelle baisse du produit national brut (PNB) pour les deux parties. Ce scénario n'était pas viable en raison de son coût élevé, dont celui de la construction d'une frontière hermétique, qui pourrait s'élever à 2 milliards de dollars. Le deuxième scénario serait le maintien du statu quo, à quelques modifications près. Une longue période intérimaire s'écoulerait jusqu'à l'apaisement des tensions et, au moins, la signature d'un accord de paix intérimaire. Ce scénario, qui subordonnait l'avenir des relations économiques à une solution politique, semblait le plus probable pour le moment. Le troisième scénario, celui de la coopération régionale, était le scénario préféré de M. Nathanson à long terme. Les dispositions prises dans d'autres régions du monde, où des marchés transfrontières institutionnalisés avaient été créés après des siècles de conflit, offraient d'importants précédents et montraient comment des initiatives venant de la base pouvaient servir de cadre à l'établissement d'une coopération à des niveaux plus élevés. Des projets « peuple à peuple » et « entreprise à entreprise » permettraient de régler des problèmes économiques divers et variés et d'atténuer assez rapidement le problème du chômage. On pourrait instaurer une certaine forme de coopération économique qui serait partiellement indépendante des solutions politiques sur le plan national. M. Nathanson a exprimé des doutes quant à la possibilité de respecter le calendrier arrêté à Oslo. Les résultats économiques escomptés par de nombreux Israéliens étaient dans une certaine

mesure illusoire. De son côté, l'Autorité palestinienne devrait comprendre que le prix économique que les Palestiniens payaient actuellement pour qu'elle puisse appliquer son programme politique était si élevé qu'elle aurait tôt ou tard à rendre des comptes à son peuple. Il fallait accepter que les deux économies étaient intégrées et interdépendantes. Le problème le plus critique, à savoir le chômage, ne pouvait être réglé que par la création d'emplois, principalement dans les zones palestiniennes. La liberté de circulation était l'incitation la plus importante à la relance de l'activité économique locale et à la coopération transfrontière, d'où la nécessité de mettre un terme à la politique de fermeture des frontières et de bouclages des territoires. Dans le même temps, la partie palestinienne avait encore beaucoup à faire pour rétablir la confiance. Il était possible que le boycottage des produits israéliens ne soit ni efficace ni constructif pour les deux parties. Pour résoudre le problème du chômage, les Palestiniens devaient s'adresser à des organismes institutionnels, à de grandes entreprises ou à des gouvernements, en Israël et à l'étranger, pour leur demander d'établir des programmes d'investissement de capitaux viables dans le territoire palestinien occupé. Dans le même temps, Israël devrait délivrer un plus grand nombre de permis de travail. À long ou à moyen terme, les marchés étrangers devaient devenir plus accessibles aux exportations palestiniennes, notamment aux produits agricoles.

68. En conclusion, M. Nathanson a déclaré qu'un État palestinien était la solution à bon nombre des problèmes économiques auxquels se heurtaient les Palestiniens et Israël. Bien des économistes et des hommes politiques israéliens convenaient avec lui que c'était là la seule solution pour les deux parties. Bien entendu, la coopération et le développement à l'échelle régionale ne pouvaient progresser en l'absence d'institutions et d'accords officiels transfrontières. La coopération entre les deux États souverains était le seul moyen de garantir le bien-être individuel et national. Répondant aux questions et observations, M. Nathanson a indiqué que la coopération économique était tributaire de la paix et inversement. Après les Accords d'Oslo, on avait cru qu'il était possible de faire progresser la coopération économique avant de parvenir à un règlement définitif du conflit. Le but de l'exercice était d'essayer de voir ce qui pouvait être fait dans l'intervalle. Israël avait un rôle à jouer et la seule chose à faire était d'essayer de trouver une solution avec les Palestiniens. Il ne s'agissait pas d'un colonialisme au sens habituel du terme, mais d'une relation entre deux peuples destinés à vivre ensemble.

69. **Matthias Burchard**, conseiller économique du Représentant spécial de l'Union européenne chargé d'examiner le processus de paix au Moyen-Orient, a souligné que l'économie palestinienne était sur le point de s'effondrer et que l'administration avait de plus en plus de mal à assurer la prestation des services. Tous les acquis obtenus depuis 1993, avec l'appui de la communauté internationale, étaient menacés de destruction. La situation humanitaire était grave. Le plus inquiétant était le coût de la violence, illustré par les morts et les blessés des deux côtés. Il fallait mettre un terme à la violence, retourner à la table des négociations et instaurer une paix juste et durable qui tienne compte des préoccupations et des aspirations légitimes des deux parties. L'activité économique dans le territoire palestinien occupé avait chuté de 50 % et les recettes fiscales allaient vraisemblablement baisser de 44 %. Le PNB aurait diminué de 30 %, et les pertes quotidiennes se chiffraient à 12 millions d'euros. Les importations en provenance de pays tiers avaient chuté de 85 % par rapport à la période précédant l'Intifada, et le tourisme stagnait. Le plus inquiétant était toutefois l'actuel déficit budgétaire, qui, même si Israël rétablissait

ses transferts, s'élèverait à 44 millions d'euros par mois; le taux élevé du chômage, estimé à près de 45 %; les relations perturbées entre le Gouvernement et la population et l'incapacité croissante de l'Autorité palestinienne d'assurer les services de base, ce qui avait provoqué un affaiblissement de son autorité et l'apparition de nouvelles sous-structures autonomes.

70. Il fallait répondre aux besoins pressants de la population palestinienne de manière urgente et décisive afin d'éviter une catastrophe économique et humanitaire. Pour être efficace, toute aide financière devrait être doublée d'efforts politiques. On partait du principe que les restrictions imposées aux Palestiniens ne seraient pas levées dans un avenir proche. La solution privilégiée serait que Palestiniens et Israéliens reviennent à une situation où ils auraient les mêmes intérêts économiques et apprécieraient les avantages économiques que chaque partie offrait à l'autre. Dans l'intervalle, toute stratégie devrait avoir pour objet de diversifier l'économie palestinienne et d'en réduire la dépendance à l'égard de l'économie israélienne. Une stratégie de diversification devrait aborder des questions politiques, institutionnelles et économiques. D'un point de vue politique, un redressement économique viable nécessiterait que l'on renonce aux bouclages internes; qu'Israël reprenne rapidement le transfert des recettes vers l'Autorité palestinienne; que les Palestiniens exercent pleinement les fonctions de contrôle douanier aux points de passage situés à la frontière avec la Jordanie et l'Égypte; qu'Israël procède à des contrôles raisonnables à ces frontières pour des raisons de sécurité; que l'on adopte une politique de circulation point à point des marchandises (un camion, une vérification); et que l'on établisse des éléments d'infrastructure, tels que des entrepôts, notamment frigorifiques, aux frontières. Sur le plan institutionnel, l'administration palestinienne aurait à engager une réforme sérieuse pour éviter que la situation ne se détériore davantage. Se fondant sur les résultats d'une récente évaluation financée par l'Union européenne et menée par le Council on Foreign Relations des États-Unis, le Président Arafat s'était engagé à redynamiser son administration, mais les récents actes de violence avaient interrompu tout progrès dans ce sens.

71. Abordant les questions économiques, M. Burchard a indiqué que le marché israélien était l'allié naturel de l'économie palestinienne, mais que le maintien des restrictions rendait nécessaire la recherche d'autres partenaires commerciaux et la fabrication de produits à coût bas plutôt que de produits à coût élevé. Les Palestiniens avaient déjà la possibilité d'importer des biens faisant l'objet de restrictions à partir des pays arabes en payant des droits de douane préférentiels. La Ligue des États arabes avait promis que l'Autorité palestinienne serait autorisée à exporter ses produits vers les marchés des pays arabes et que ces produits seraient exonérés d'impôts. Les exportations israéliennes à destination du territoire palestinien s'élevaient à quelque 2,5 milliards de dollars, alors que les biens vendus par les Palestiniens à Israël représentaient 500 millions de dollars environ. La diversification de cette dépendance était un processus à long terme, mais elle atténuerait l'incidence des crises. Les Palestiniens eux-mêmes devraient engager des discussions visant à établir une stratégie à cette fin. L'Union européenne avait versé d'importantes sommes pour venir en aide aux Palestiniens et avait déployé des efforts considérables pour promouvoir l'application d'accords bilatéraux, tels que le Protocole économique de Paris. L'Union européenne avait exprimé son inquiétude devant la situation économique en Israël. On ne pouvait s'attendre des donateurs qu'ils continuent à payer les factures si les réalisations réussies grâce à l'argent de

leurs contribuables étaient détruites lors de catastrophes politiques à répétition. Les deux parties devaient apprendre que la générosité ne pouvait perdurer à l'infini.

72. **Ziad Asali**, haut responsable du Comité américano-arabe contre la discrimination, a parlé principalement de la participation du Gouvernement des États-Unis à l'aide reçue par les Israéliens et les Palestiniens et de ses effets sur les événements dans la région. L'aide fournie par les États-Unis à Israël était estimée à 3 milliards de dollars par an, dont 1,2 milliard en aide économique et 1,8 milliard en aide militaire. Le montant total effectif pourrait toutefois s'élever à 5,5 milliards de dollars car une grande partie de cette aide provenait des budgets d'organes gouvernementaux, principalement le Ministère de la défense, ou était allouée sous une forme difficilement quantifiable. Dans un récent rapport, le montant cumulé de l'aide fournie à Israël entre 1949 à 2001 était estimé à 91 milliards 360 millions de dollars. En outre, les États-Unis avaient accordé des milliards de dollars de prêt sous forme de garantie des emprunts contractés par Israël. Ils avaient régulièrement annulé les remboursements venant à échéance, convertissant ainsi les prêts en dons. D'un autre côté, l'aide offerte par les États-Unis à l'Autorité palestinienne s'élevait à environ 100 millions de dollars par an depuis le milieu des années 90, le montant total de l'aide au cours des sept dernières années se chiffrant à 600 millions de dollars environ. À l'inverse de l'aide économique accordée à Israël, fournie en espèces sans demander de garanties quant à l'usage qui en serait fait, l'aide reçue par l'Autorité palestinienne était strictement contrôlée par la United States Agency for International Development et était destinée à des programmes spécifiques. Bien que l'aide offerte à Israël soit assortie de relativement peu de conditions, de nombreuses tentatives avaient été faites pour soumettre l'aide accordée par les États-Unis à l'Autorité palestinienne à de nouvelles conditions et restrictions. L'Accord de Wye avait mis en évidence les disparités dans ce domaine. Quatre cent millions de dollars avaient été promis à l'Autorité palestinienne sous forme d'aide économique, alors que les 1,2 milliard de dollars promis à Israël étaient liés à des projets militaires spécifiques. L'agressivité avec laquelle Israël avait fait face au soulèvement, son recours excessif à la force et le peu d'intérêt qu'il avait manifesté à l'égard des conclusions du Conseil de sécurité et de la Commission des droits de l'homme pourraient être perçus comme étant dus à l'aide économique et militaire considérable fournie par les États-Unis. Au cours des dernières décennies, notamment sous la présidence Clinton, cette aide avait été accordée et augmentée indépendamment du comportement d'Israël, d'où le sentiment d'impunité et de mépris d'Israël pour le droit international.

73. M. Asali a ajouté que l'aide militaire des États-Unis avait joué un rôle peu négligeable dans les activités de répression menées par Israël dans le territoire palestinien occupé. Le matériel militaire reçu par Israël avait été utilisé contre des civils palestiniens, alors que la loi américaine exigeait que de telles armes ne soient utilisées que pour se défendre. L'utilisation par Israël d'hélicoptères et de munitions de fabrication ou d'inspiration américaine pour procéder à des exécutions extrajudiciaires constituait une violation directe de la loi américaine. Dans le même temps, les États-Unis s'étaient servis de la modeste assistance accordée aux Palestiniens comme d'un levier pour influencer sur leur comportement, sans remettre en question les politiques et les ambitions israéliennes. L'utilisation par Israël de la guerre économique contre les Palestiniens et l'incapacité de la communauté internationale, y compris les États arabes, de faire face à la politique israélienne de manière efficace avaient poussé l'Autorité palestinienne au bord de la faillite. M. Asali a conclu que

cette situation n'avait fait qu'accentuer l'effet de la disparité de l'aide accordée par les États-Unis aux deux parties en perpétuant une relation inégale et en créant des conditions qui compromettaient sérieusement tout règlement juste et durable du conflit.

74. **Gil Feiler**, Directeur général d'Info-Prod Research (Moyen-Orient), a fait observer qu'il n'était pas dans l'intérêt d'Israël de voir son voisin s'enliser dans la pauvreté. Le développement de l'économie palestinienne se ferait à l'avantage d'Israël à la fois sur le plan de la sécurité et d'un point de vue économique et il n'existait pas d'autres options qu'une coopération et des relations économiques entre Israël et l'Autorité palestinienne. Les exportations israéliennes à destination du territoire palestinien occupé représentaient plus de 2 milliards de dollars par an, ce qui les plaçait juste derrière les exportations à destination des États-Unis. Les exportations vers Israël constituaient elles 95 % du total des exportations palestiniennes, d'un montant de 500 millions de dollars. Du fait de la situation actuelle, les Israéliens se rendaient en masse dans les pays arabes voisins pour y faire des achats. Avant l'Intifada, les Israéliens étaient les plus nombreux à vouloir faire des investissements sur le territoire palestinien. L'Autorité palestinienne interdisait aux hommes d'affaires palestiniens de faire des opérations en association avec les Israéliens, alors qu'elle participait elle-même à des opérations en association avec de grosses sociétés israéliennes avec lesquelles elle possédait d'importantes entreprises monopolistiques dans les secteurs du ciment et du pétrole. La plupart des hommes d'affaires israéliens s'étaient tournés vers la Jordanie depuis que ce pays leur avait donné des signes clairs qu'ils pouvaient procéder à des investissements et 7 000 familles jordaniennes tiraient ainsi les fruits des associations d'activités avec Israël. M. Feiler a déclaré qu'une étude récente révélait que les Israéliens n'avaient plus l'intention d'investir dans des entreprises palestiniennes.

75. Il a indiqué ensuite que les Palestiniens avaient perdu d'importantes sources de revenus, notamment des revenus tirés d'emplois, des activités du commerce dans des zones où les Israéliens venaient faire leurs achats en fin de semaine, et parce que les taxes n'avaient pas été transférées. Le chômage était également en augmentation faute de matières premières. Il n'était pas certain que l'Autorité palestinienne puisse elle-même recouvrer des impôts, étant donné que les Palestiniens n'en payaient presque pas. Sur ce point, Israël rendait aux Palestiniens un service. La baisse de fréquentation des casinos et la chute du tourisme constituaient un autre manque à gagner. Des centaines de milliers de travailleurs légaux et illégaux avaient pris la place des Palestiniens qui travaillaient jusqu'ici en Israël, ce qui constituait un problème pour les deux parties. Du point de vue israélien, il était préférable d'avoir recours à des Palestiniens qui ne restaient pas sur place et rentraient chaque jour chez eux. M. Feiler a également indiqué que certains Palestiniens s'étaient largement endettés auprès d'entreprises israéliennes et que plusieurs chefs d'entreprise israéliens avaient demandé à leur gouvernement de déduire les sommes dues des taxes à verser à l'Autorité palestinienne. Le boycott des produits israéliens serait une opération qui irait à l'encontre du but recherché. M. Feiler a souligné que ce boycott s'étendait à tous ceux qui coopéraient avec Israël et a dit que des mesures rigoureuses devaient être prises. Il était important pour Israël de parvenir à une paix globale avec ses voisins. M. Feiler a demandé aux participants d'imaginer ce que serait une réunion entre MM. Arafat et Sharon, au cours de laquelle les deux responsables diraient clairement qu'ils soutiennent le développement des entreprises commerciales en commun. Cela contribuerait à rétablir la confiance, non seulement des Israéliens mais

également de la communauté internationale. Les donateurs internationaux devraient créer un fonds de soutien aux entreprises en association.

76. **Aline Batarseh**, responsable des communications pour l'Organisation internationale de perspective mondiale à Jérusalem, a rappelé que son organisation était membre d'Association of International Development Agencies, qui regroupe près de 40 organisations non gouvernementales internationales (ONGI) travaillant auprès des communautés palestiniennes. Depuis l'explosion de violences qui avait suivi la provocation d'Ariel Sharon, qui s'était rendu à Al-Haram al-Sharif, les ONGI avaient essayé de satisfaire les besoins urgents des Palestiniens à Jérusalem-Est, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les mesures de bouclage n'étaient qu'une des manifestations de 34 ans d'occupation militaire par Israël et les politiques discriminatoires d'Israël, qui entravaient le plein développement des régions palestiniennes, rendaient nécessaire la présence d'ONGI dans le territoire palestinien occupé. L'impact économique des mesures de bouclage avait été dévastateur, empêchant ou limitant l'accès aux villes et aux villages voisins, aux services médicaux, aux marchandises et aux lieux de travail. Le taux de pauvreté en Cisjordanie était à présent estimé à 30 %, alors qu'il n'était que de 21 % avant les bouclages, qui créaient de nouveaux besoins en matière d'emploi, de programmes psychologiques pour les enfants et les personnes qui s'en occupent, de fournitures médicales et de denrées alimentaires. Mme Batarseh a indiqué que la plupart des chômeurs étaient déjà pauvres avant la dernière crise. Les organisations internationales avaient examiné la possibilité de mobiliser des fonds pour des programmes de création d'emplois. Mme Batarseh a passé en revue les efforts déployés par certaines ONGI, en soulignant que la création d'emplois constituait un tremplin pour la mise en place de programmes durables. L'assistance aux enfants et l'aide médicale constituaient également des domaines d'activité importants. Au cours des trois premiers mois de l'Intifada, la plupart des ONGI avaient approvisionné en médicaments et fournitures médicales les hôpitaux et dispensaires qui, incapables de maintenir des stocks suffisants, en avaient grand besoin. Elles avaient également fourni des denrées alimentaires dans la mesure où les bouclages faisaient craindre des pénuries, notamment pour ceux que leur pauvreté rendait particulièrement vulnérables. L'Organisation internationale de perspective mondiale avait fourni des aliments de base à environ 3 600 familles en détresse en Cisjordanie. À l'heure actuelle, les ONGI s'employaient à évaluer le risque d'insécurité alimentaire parmi les communautés les plus touchées par la violence. Malheureusement, elles n'avaient pas pour la plupart les moyens de mettre en oeuvre de nouveaux programmes de distribution de nourriture.

77. Mme Batarseh a affirmé que l'acheminement de l'aide humanitaire avait été entravé par les restrictions imposées par Israël et a noté qu'à cinq reprises, l'armée israélienne avait empêché l'Organisation internationale de perspective mondiale de transférer à Gaza des fournitures médicales qui y faisaient cruellement défaut. Les organisations internationales essayaient de venir en aide aux Palestiniens au moyen de programmes de développement, mais la politique d'Israël et ses violations du droit international humanitaire ruinaient leur travail et leurs efforts en vue de mener des programmes viables sur le long terme. Ainsi, les initiatives entreprises par l'Organisation internationale de perspective mondiale dans trois villages à l'ouest de Bethléem avaient été compromises à plusieurs reprises par la politique de confiscation de terres d'Israël, en vertu de laquelle les villages avaient été amputés de plus de la moitié de leurs terres aux fins de l'implantation d'une colonie illégale. Si le

Gouvernement israélien ne respectait pas le droit international et ne mettait pas un terme à l'occupation, les efforts déployés par les ONGI pour aider les Palestiniens à gagner leur vie resteraient vains. Mme Batarseh a recommandé que les ONGI s'emploient à lutter contre les difficultés économiques, sociales et politiques dans une optique à moyen terme plutôt qu'à court terme. Il faudrait aménager les programmes existants et y intégrer des dispositifs en vue d'atténuer les souffrances de ceux qui étaient le plus touchés par la crise. Parallèlement aux efforts visant à améliorer la situation économique des Palestiniens, il faudrait organiser en leur nom des campagnes de plaidoyer. La communauté internationale devrait s'efforcer de remédier à la première cause des souffrances des Palestiniens, l'occupation israélienne.

78. **Martin Wilkens**, Ministre à la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne), a pris la parole au nom de l'Union européenne. Il a déclaré que l'Union européenne jugeait la situation dans le territoire palestinien occupé fort préoccupante. En raison des bouclages, ainsi que des taxes douanières et des limites imposées à la liberté de circulation dont ils s'accompagnaient, les acteurs qui intervenaient dans le domaine humanitaire se heurtaient à des obstacles, synonymes de pertes de temps et d'argent, dans l'acheminement des secours en nature et le transport du personnel auprès de ceux qui avaient besoin d'aide. Il a souligné que cette situation n'était pas acceptable et, au nom de l'Union européenne, a de nouveau prié le Gouvernement israélien de faciliter l'accès des membres du personnel humanitaire à la population palestinienne, pour qu'ils puissent continuer à l'aider sans entrave, conformément aux principes humanitaires. En ce qui concerne les contributions de l'Union européenne aux Palestiniens, il a déclaré qu'elles représentaient un total de 3,3 milliards de dollars pour la période allant de 1994 à 2000, contributions à l'UNRWA comprises. L'éducation, les droits de l'homme, la santé, le renforcement des institutions, l'eau, les infrastructures et l'environnement constituaient les principaux domaines d'assistance. Cette aide était acheminée pour l'essentiel par l'intermédiaire de l'Autorité palestinienne, mais des organisations non gouvernementales palestiniennes, israéliennes ou israélo-palestiniennes recevaient également des fonds. Lors de la récente crise économique et fiscale engendrée par les mesures de bouclage israéliennes et le blocage des recettes fiscales et douanières, l'Union européenne avait accordé, à titre temporaire, des facilités de paiement à l'Autorité palestinienne. L'Union européenne estimait qu'il faudrait aider davantage les Palestiniens et demandait aux autres donateurs d'accroître leurs versements en vue de contribuer à remédier aux graves difficultés de l'économie palestinienne. Il était nécessaire d'entamer un débat sur les perspectives à long terme de la crise budgétaire et institutionnelle. L'Union européenne examinerait les moyens les plus appropriés pour mobiliser les donateurs et améliorer leur coordination. Elle était favorable à la tenue d'une réunion d'un comité de liaison ad hoc au cours des prochains mois, avec la participation active de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation des Nations Unies. Pour obtenir une réponse cohérente de la part des donateurs, l'Autorité palestinienne devrait leur donner des renseignements financiers fiables sur lesquels ils pourraient s'appuyer dans leurs délibérations. Exprimant son soutien à l'UNRWA, M. Wilkens a prié les donateurs de se manifester en vue d'assurer à l'Office une assise financière solide et durable.

79. M. Wilkens a souligné que face à la gravité de la situation actuelle, il fallait que l'Union européenne et les autres acteurs interviennent au plus haut niveau. L'Union avait demandé à Israël de mettre un terme au châtement collectif des Pales-

teniens, de lever ses mesures de bouclage, de veiller à ce que le personnel humanitaire puisse avoir accès à toutes les zones sans restriction, de cesser de limiter la circulation des marchandises au titre de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, et de s'acquitter de ses obligations à l'égard de l'Autorité palestinienne s'agissant du versement de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits de douane. La crise économique actuelle était inacceptable et menaçait la stabilité de la région, les perspectives de paix et la propre sécurité d'Israël. Les deux parties avaient le devoir de réduire la tension qui régnait entre elles. L'amélioration de la situation économique dans le territoire palestinien occupé constituait une composante importante de cet effort. L'Union européenne condamnait ceux qui, des deux côtés, incitaient à la violence ou y avaient recours.

80. **Pierre Galand**, Président du Comité européen de coordination des ONG pour la question de Palestine, a déclaré que les organisations non gouvernementales s'étaient employées notamment à protéger les droits de l'homme du peuple palestinien. L'Europe devait faire davantage preuve d'initiative et assumer ses responsabilités au Moyen-Orient, notamment pour la protection du peuple palestinien. M. Galand a évoqué sa récente visite dans le territoire occupé et a décrit la façon dont les bulldozers constituaient un système d'obstacles autour de chacune des implantations. Il était difficile d'avoir accès aux Palestiniens pour les aider et de nouveaux obstacles étaient chaque jour érigés. Il s'opposait à toute bantoustanisaiton de la Palestine. La communauté internationale devait intervenir avec plus de force. Certains produits israéliens étaient vendus en Europe en violation des accords conclus entre l'Union européenne et Israël. En référence à l'action spécifique des ONG, M. Galand a souligné que chaque vendredi, des protestataires manifestaient devant l'ambassade d'Israël à Bruxelles en demandant que les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies soient respectées. M. Galand a proposé la mise en place d'un pont aérien entre l'Europe et le territoire palestinien occupé, en arguant que puisque cela avait été fait pour Berlin, c'était également possible pour le peuple palestinien, en utilisant la bande d'atterrissage de Gaza. Il a déclaré que le Gouvernement belge, en collaboration avec un groupe d'ONG belges, avait déjà mis en place un programme de ce type et que le premier pont aérien aurait lieu au mois de mars. Les Européens devaient être des citoyens actifs dans le cadre du Parlement européen qui devait collaborer avec les différents parlements dans la région du Moyen-Orient et de la Méditerranée. La région euroméditerranéenne devait entrer dans une nouvelle ère de coopération.

81. **Bernard Sabella**, représentant du Conseil oecuménique des Églises, a déclaré que toutes les Églises orientales, orthodoxes et catholique respectaient le droit des peuples à lutter contre l'injustice et à obtenir leur liberté. Il a exprimé sa profonde tristesse et sa vive préoccupation face à la nouvelle escalade de violence qui avait fait de nombreux morts. Le Conseil oecuménique des Églises partageait la frustration et la déception de ses soeurs et frères palestiniens victimes d'exclusion, d'humiliation et de discrimination en raison des restrictions imposées à leur liberté de circulation. Après avoir appelé Israël à mettre un terme à son occupation, il a déclaré que le Conseil continuerait à aider les Palestiniens et à prier pour la paix au Moyen-Orient.

III. Séance de clôture

82. **Faisal Aweidah**, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) et **Ibra Deguène Ka**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ont fait des déclarations à la séance de clôture.

83. Dans sa déclaration, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a regretté encore une fois l'absence forcée de quatre invités du territoire palestinien occupé. Il a déclaré que d'autres intervenants avaient pu cependant souligner l'état alarmant de l'économie palestinienne et la situation explosive sur le territoire, conséquence des politiques de répression d'Israël, la puissance occupante. Il a exprimé sa gratitude à la communauté internationale des donateurs pour son soutien économique au peuple palestinien et l'a notamment remerciée pour le secours humanitaire et l'aide d'urgence qu'elle avait récemment fournis. Il a souligné le rôle important joué par les organes et organismes des Nations Unies pour mobiliser l'aide internationale et l'acheminer jusqu'aux populations qui en avaient besoin. En conclusion, il a souligné qu'une solution durable à la crise actuelle passait nécessairement par la fin de l'occupation des terres palestiniennes par Israël, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

84. Dans son allocution de clôture, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a souligné que le changement de l'équipe dirigeante en Israël au début de février avait brisé l'élan vers un accord final et complet. Depuis septembre 2000, le territoire palestinien occupé avait enduré à plusieurs reprises les conséquences des bouclages, des limites importantes imposées à la liberté de circulation des peuples et des marchandises, le non-versement des droits de douane et des taxes et des autres mesures de châtiment collectif imposées par la puissance occupante. En conséquence, l'économie palestinienne avait marqué le pas et était sur le point de s'effondrer. Le peuple palestinien en était réduit à lutter pour assurer sa survie et satisfaire ses besoins au jour le jour au lieu de travailler en vue d'un développement à long terme.

85. Il a ensuite déclaré que les conséquences de la situation, si l'on n'y mettait pas un terme, seraient grosses de danger pour la paix dans la région. Le Comité a appelé de nouveau la communauté des donateurs à continuer d'aider le peuple palestinien afin de satisfaire ses besoins urgents. Il a demandé instamment aux donateurs de verser les fonds nécessaires en vue de résoudre la grave crise budgétaire que subissait l'Autorité palestinienne.

86. Il a souligné que la paix au Moyen-Orient ne saurait être rétablie sans un redressement et un développement économiques palestiniens. Pour le rétablissement et le renforcement de la paix, il fallait qu'un accord politique global, juste et durable soit conjugué à une amélioration substantielle des conditions de vie du peuple palestinien. La paix, la sécurité et la prospérité des Palestiniens, des Israéliens et de la région du Moyen-Orient dans son ensemble sont inséparables.

Annexe

Déclaration de la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

À la veille de l'ouverture du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'organisateur du séminaire, a appris avec la plus vive préoccupation que quatre intervenants palestiniens invités à prendre la parole lors des différentes réunions du Séminaire ne pouvaient se rendre à Vienne en raison du bouclage de l'ensemble du territoire palestinien occupé par Israël, la puissance occupante. La délégation du Comité regrette profondément l'absence de Maher Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne; de Hassan Abu Libdeh, Président du Bureau central de statistique de l'Autorité palestinienne; de Mohammad Shtayyeh, Directeur général du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction de l'Autorité palestinienne; et de Ghania Malhis, Directrice de l'Institut palestinien de recherche en politique économique. En outre, un certain nombre de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) palestiniennes, invités à participer à des consultations d'ONG, ont été empêchés d'assister à la réunion.

En conséquence, les participants au Séminaire n'ont pu profiter de l'expérience personnelle des responsables palestiniens de haut niveau qui avaient été invités, et ont été privés de leur évaluation de la situation économique alors que sévit une grave crise économique et de leur description des épreuves quotidiennes de la population du territoire palestinien occupé dans son ensemble.

La délégation du Comité dénonce la politique israélienne de bouclages, de châtiments collectifs et de violations constantes des droits de l'homme des Palestiniens. Ces pratiques illégales ont eu des répercussions sur le Séminaire et peuvent avoir des conséquences néfastes sur le programme de travail du Comité. Les participants au Séminaire ont regretté l'absence forcée des intervenants palestiniens. La délégation du Comité demande instamment au Gouvernement israélien de mettre un terme à de telles politiques illégales qui empêchent le dialogue de la communauté internationale avec le peuple palestinien dans le cadre des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien envisagera d'adopter des mesures face aux obstacles importants qu'il rencontre pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale.